



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Evry, le

29 NOV. 2013

Unité territoriale de l'Essonne

INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : Flora CAMPS
flora.camps@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01.60.76.34.11 - Fax : 01.60.76.34.88
Référence : D2013-1923

Objet :
Régularisation situation administrative

Affaire : Changement d'exploitant en date du 01/05/2013
Code Établissement : 65-4288
N:\ACTIONS_ICPE\EVRY\Grigny\COFELY\2013-11_Changement
exploitant\AJAssocié_26-11-2013_Rapport.odt

Exploitant concerné :
le Syndicat Principal de Copropriété de Grigny 2,
dont AJAssociés a été désigné Administrateur
Provisoire

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

ÉTABLISSEMENT			
Raison sociale :	Syndicat Principal de Copropriété de Grigny 2, dont AJAssociés a été désigné Administrateur Provisoire		
Adresse :	Avenue de la 1ère Armée Française, CD 310, 91350 GRIGNY		
Activité :	Installation de combustion	Régime :	A

1 PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

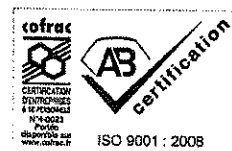
– Description de l'activité du site

Depuis leur construction en 1976, les installations de combustion Avenue de la 1ère Armée Française produisent de l'eau surchauffée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la copropriété de 5 000 logements de Grigny 2 (soit environ 17 000 habitants) sur la commune de GRIGNY. Le propriétaire de l'installation est le Syndicat Principal de Copropriété de Grigny 2, dont AJAssociés a été désigné Administrateur Provisoire par ordonnance du 26 avril 2011.

– Situation administrative

La société COFELY, liée par contrat d'exploitation au Syndicat Principal de Copropriété de Grigny 2, est soumise à l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2009-PREF.DC13/BE0125 du 18 décembre 2009, modifié par l'arrêté préfectoral n°2011.PREF-DRCL/BEPAFI/SSPILL/583 du 21 octobre 2011. Les activités autorisées sont les suivantes :

Désignation des activités	Éléments caractéristiques	Rubrique de la nomenclature	Régime
Installations de combustion consommant exclusivement du gaz naturel ou du fioul domestique	Une chaudière mixte gaz/fioul de 17,4 MWth Une chaudière mixte gaz/fioul de 34,8 MWth Une turbine à combustion de 8,87 MWth Soit une puissance thermique totale de 61 MWth	2910-A-1	A
Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	2 cuves de FOD de 120 m³, double enveloppe avec détecteur de fuite Soit une capacité équivalente totale de 9,6 m³	1432	NC



2 CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Par courrier du 26 avril 2013, la société COFELY informait l'inspection de la cessation de l'exploitation de la chaufferie au 30 avril 2013 minuit. La responsabilité de l'exploitation a été reprise par le Syndicat Principal de Copropriété de Grigny 2, dont AJAssociés a été désigné Administrateur Provisoire. Le sous traitant assurant le fonctionnement de l'installation est la société ROUGNON.

Depuis le 1er mai 2013 et malgré de nombreuses relances mails et téléphoniques par l'inspection, le nouvel exploitant n'a pas fait la déclaration au Préfet de la prise en charge de l'exploitation prévue par l'article R512-68 du Code de l'Environnement.

3 PROPOSITIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Compte tenu que l'exploitation des installations est faite sans bénéficier des autorisations requises, l'inspection propose de mettre en demeure l'exploitant de régulariser la situation administrative des installations d'ici le 31 décembre 2013, en application de l'article L.171-7 du code de l'environnement.

Enfin, conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement, l'inspection informe Monsieur le Préfet qu'une copie du présent rapport est transmise à l'exploitant.

Rédacteur(s)

L'ingénieur de l'Industrie et des Mines



Flora CAMPS

Vérificateur/Approbateur

Pour le directeur et par délégation,
L'adjointe au chef de l'unité territoriale



Maud GOBLET